

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
COMTE DE MONTMORENCY

Procès-verbal de la session régulière du conseil du Village de Sainte-Pétronille, tenue le Lundi le 3 décembre à 20 h et à laquelle sont présents Harold Noël, maire, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers : Éric Bussière, Yves-André Beaulé, Jean Côté, Lison Berthiaume, Nancy Duchaine, Marie-Claude Laflamme.

**Mot du maire**

M. Harold Noël, maire souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

2018-149

**Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 décembre 2018**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lison Berthiaume d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 3 décembre 2018:

- 1. Mot du maire**
- 2. Correspondance**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 3 décembre 2018**
- 4. Adoption du procès-verbal**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 novembre 2018
- 5. Dépôt de document**
  - 5.1 Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments
- 6. Administration**
  - 6.1 Dossier lots 54-6, 55-5, 56-5 et 57-6
  - 6.2 Constat d'infraction - Lots 44-A-44 et 44-A45
  - 6.3 Délai supplémentaire demandé au ministre pour le nouveau schéma et la refonte des règlements d'urbanisme
  - 6.4 Telmatik (Regroupement avec la MRC)
  - 6.5 Calendriers des assemblées du Conseil
  - 6.6 Cartes d'affaires
  - 6.7 Responsable de la bibliothèque
- 7. Comptes à payer**
- 8. Divers**
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la session**

ADOPTÉE

2018-150

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 5 novembre 2018**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par monsieur Éric Bussière d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 5 novembre 2018.

ADOPTÉE

**Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments**

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments du mois de novembre 2018.



***Rapport sommaire du mois de novembre 2018***

*Sainte-Pétronille*

Type	Permis		
	Nombre émis	Valeur	Montant
COUPE D'ARBRES	1		10,00
NOUVELLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE	2	30 500,00	0,00
RÉNOVATION	3	20 500,00	0,00
<b>Totaux</b>	<b>6</b>	<b>51 000,00</b>	<b>10,00</b>

2018-151

**Dossier lots 54-6, 55-5, 56-5 et 57-6**

Attendu que le propriétaire des lots 54-6, 55-5, 56-5 et 57-6 a déposé une demande de permis pour la stabilisation de ses berges ;

Attendu que ce projet nécessite une autorisation municipale ;

Attendu que la complexité du projet nécessite l'encadrement du procureur de la Municipalité ;

Attendu qu'une analyse des documents produits par le propriétaire du terrain doit être fait par une firme de génie conseil indépendante au dossier ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme :

1. de nommer le cabinet d'avocats Jolicoeur-Lacasse comme mandataire dans ce dossier ;

2. De nommer la firme Englobe pour procéder à l'analyse des documents produits par le propriétaire de ces lots.

ADOPTÉE

2018-152

**Constat d'infraction - Lots 44-A-44 et 44-A45**

Attendu que le propriétaire des lots 44-A-44 et 44-A45 a construit une clôture ;

Attendu que cette clôture a une hauteur de 2,5 mètres ;

Attendu que le règlement de zonage # 151 prescrit une hauteur maximale de 2 mètres pour les clôtures ;

Attendu qu'une demande de dérogation mineure a été faite pour régulariser la situation ;

Attendu que cette demande a été entendue devant le Conseil le 1er octobre 2018 ;

Attendu que ladite demande a été rejetée par le Conseil ;

Attendu que le propriétaire des lots 44-A-44 et 44-A45 doit maintenant se conformer à la réglementation ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé de mandater les inspecteurs de la MRC à émettre le constat d'infraction en lien avec la hauteur de la clôture dérogatoire.

ADOPTÉE

2018-153

**Délai supplémentaire demandé au ministre pour le nouveau schéma et la refonte des règlements d'urbanisme**

Considérant que la MRC de l'Île d'Orléans a adopté, le 4 novembre 2015, le règlement numéro 2015-03 en vue de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé ;

Considérant que ce règlement visait à établir la concordance du schéma d'aménagement et de développement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec et à répondre aux obligations législatives ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation de territoire a fait parvenir, le 12 janvier 2016, un avis de non-conformité du règlement 2015-03 aux orientations gouvernementales ;

Considérant que le règlement #2018-01 remplaçant le règlement de concordance 2015-03 du « Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île d'Orléans » est entré en vigueur le 10 août 2018 ;

Considérant que l'ampleur du règlement #2018-01 constitue une révision complète du Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accorde un délai de 6 mois aux municipalités pour assurer la concordance au schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans à la suite de l'entrée en vigueur d'un règlement de modification ;

Considérant que le délai est insuffisant pour procéder à une refonte en profondeur du plan et des règlements d'urbanisme et à une consultation citoyenne appropriée dans le contexte du nouveau schéma d'aménagement de la MRC ;

Considérant que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au ministre des Affaires municipales d'accorder un délai supplémentaire pour réaliser une concordance lorsque cela est justifié;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu unanimement de demander à Madame la ministre des Affaires

municipales un délai supplémentaire d'un an afin de réaliser la révision des règlements d'urbanisme et de permettre leur entrée en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2018-154

**Telmatik (Regroupement avec la MRC)**

Attendu que la MRC de l'Ile d'Orléans souhaite joindre les rangs du système d'alertes à la population Telmatik ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Nancy Duchaine que la Municipalité se joigne au groupe de la MRC aux conditions suivantes:

- Frais d'implantation: 350 \$ par municipalité ;
- Frais annuels d'utilisation de la plateforme: Chaque municipalité serait facturée directement par Telmatik.
- Pour Sainte-Pétronille, la facturation 2019 serait ajustée en fonction de la nouvelle tarification MRC

ADOPTÉE

2018-155

**Calendriers des assemblées du Conseil**

Attendu que le Conseil doit adopter un calendrier de ses assemblées mensuelles ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme :

d'adopter les dates suivantes comme soirées d'assemblée du Conseil :

14 janvier	2 juillet (mardi)
4 février	5 août
4 mars	3 septembre (mardi)
1er avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

ADOPTÉE

2018-156

**Cartes d'affaires**

Attendu que les adresses courriels de tous les élus et les employés ont été uniformisées;

Attendu que de nouvelles cartes d'affaires doivent être produites ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lison Berthiaume et appuyé par monsieur Jean Côté d'engager l'Imagière pour effectuer l'impression de 9 lots de 250 cartes d'affaires pour un montant de 288 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2018-157

**Représentante de la bibliothèque**

Attendu que le Conseil doit nommer une représentante pour la bibliothèque ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par madame Nancy Duchaine de nommer Marie-Claude Laflamme comme représentante de la bibliothèque la Ressource.

ADOPTÉE

2018-158

**Comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par Madame Marie-Claude Laflamme de payer les comptes suivants :

Bell Mobilité	140.47
Buffet maison	196.84
Cam Trac	72.23
Chœur de l'Isle d'Orléans	175.00
Daniel Laflamme	1 212.39
Deneigement T.J.	13 030.50
Desjardins Sécurité Financière	780.72
Distribution JFC	44.00
Éco génie	10 209.78
Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille I.O.	100.00
Fdufresne	573.17
Fond d'information sur le territoire	8.00
Formules Municipales	697.01
Groupe CT	1 092.71
Hydro Québec	2 563.65
Jean-François Labbé	155.33
JMD Excavation	5 213.38
L'Imagière	283.99
Lison Berthiaume	821.39
Location Salvat	436.91
Lucille Côté	200.00
Mallette	919.80
MRC (ordures)	7 770.00
MRC (journal)	574.67
MRC (assurance salaire)	1 174.16
MRC (Évaluateur)	6 605.85
Option aménagement Inc.	1 863.17
PG Solutions	8 174.72
Petite caisse	474.40
Produit Capital	163.36
Québec Municipal	246.28
Receveur général Canada	1 466.50
Réno Dépôt	124.69

Retraite Québec	205.39
Revenu Québec	3 743.59
Salaires - Employés	11 959.15
Salaires - Élus	4 180.50
Sani Bleu	190.86
Sani Orléans	630.94
SG Énergie	1 623.95
Simplex	1 247.48
Société canadienne des Postes	69.00
Spécialiste stylo	120.68
Stantec	402.41
Stéphane Drolet	294.79
Unicoop	604.79
Videotron	207.84
Wolseley	827.82
Yves-André Beaulé	389.20
<b>Total</b>	<b><u>94 263.46</u></b>

ADOPTÉE

### **Exposition Villa bagatelle**

Des photos de la maison Porteous sont exposées. Commentaires sur l'exposition (se termine le 13 décembre).

2018-159

### **Levée de la session**

La levée de la session est proposée par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté à 21 h 15.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Harold Noël, maire